

AR Prefecture

063-200072080-20230417-CC20230314-DE
Reçu le 17/04/2023

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 37

Votants : 45

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 5 avril 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-03-14

OBJET :

**CONVENTION RELATIVE AUX
AIDES AUX ENTREPRISES
ENTRE LA REGION AURA ET
LA CCPSE**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; François BRUNET ; Jean-Claude CAZEAU ; Daniel CLUZEL ; Serge COMPTE ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Jean-Marc SAUTERAU ayant donné procuration à Margaux PIQUELLE ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Anthony PALERMO ;

Excusés remplacés par le suppléant : Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Guy CHARTOIRE ; Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Bernadette GOURSON ; Christian JOUHET ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

Le Président,

AR Préfecture

063-200072080-20230417
Reçu le 17/04/2023

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1111-8,

Vu le SRDEII adopté par délibération n°AP-2022-06 / 07-13-6750 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation,

Considérant la volonté des administrations de l'Etat et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de permettre l'intervention des EPCI en soutien des entreprises par le biais d'aides directes,

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy de renforcer l'attractivité du territoire, de soutenir le développement d'un écosystème innovant, de développer une offre aux entreprises complète, personnalisée et visible et de participer à la croissance et à la consolidation économique des entreprises de son territoire,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec le Conseil régional AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (ci-annexé) portant délégation exceptionnelle de compétences d'attribution d'aides directes aux entreprises à l'EPCI,
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 11 avril 2023.

Le Président
Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes